

Appel à candidatures 2025 du programme de bourses « France Excellence »

L'Ambassade de France en Corée lance l'édition 2025 de son programme de bourses France Excellence, permettant à des étudiants coréens de poursuivre des formations diplômantes en master et en doctorat.

■ Conditions d'éligibilité

Public concerné	<p>Etudiant(e) inscrit(e) en doctorat ou en master 1 ou 2 dans un établissement d'enseignement supérieur français pour la rentrée de septembre 2025, ou dans une grande école d'ingénieur ou de commerce.</p> <p>Cette bourse s'adresse en priorité aux étudiants de nationalité coréenne nouvellement inscrits ou admis dans un établissement d'enseignement supérieur français pour la rentrée 2025-2026. Les étudiants d'autres nationalités sont invités à candidater en priorité sur les programmes de bourses proposés par les Ambassades de France dans leur pays.</p>
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none">- Les formations choisies par les étudiants doivent permettre la délivrance d'un diplôme d'Etat (diplôme national) ou reconnu par l'Etat français.- Les candidats en Master doivent être nés après le 1^{er} janvier 1997- Les candidats en Doctorat doivent être nés après le 1^{er} janvier 1991- Toutefois, à titre dérogatoire, pourront être pris en considération les dossiers de candidats nés avant les dates ci-dessus mais pouvant justifier d'une expérience professionnelle particulièrement pertinente et/ou originale.
Domaines d'études prioritaires	<p>Par ordre de priorité : Sciences de l'ingénieur, sciences fondamentales, sciences économiques.</p> <p>Les candidatures en doctorat sont particulièrement encouragées.</p>
Prestation prévue	<ul style="list-style-type: none">- Allocation mensuelle pour les frais de subsistance (860 euros environ en master / 1690 euros environ en doctorat)- Billet aller-retour entre la Corée et la France- Accès à une place en résidence ou logement universitaire (dans la limite des places disponibles), les frais et les charges demeurant toutefois à la charge de l'étudiant(e).- La gratuité de la procédure Etudes en France (remboursement des frais de procédure à l'exception de ceux qui ont déjà entamé le processus).- La bourse sera reconduite sous condition de passage en année supérieure.

Durée de la bourse	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en M1 : 24 mois maximum, le versement de la bourse pour la deuxième année (M2) est conditionné à la réussite de la première année. - Étudiants en M2 : 12 mois maximum - Étudiants en doctorat : 36 mois maximum (NB : en cas de thèse en cotutelle, la bourse ne couvrira que la durée de la thèse passée en France) <p>*La bourse est liée à un cursus se déroulant en France. Dans le cas où le cursus prévoit un échange universitaire international, la bourse sera interrompue pendant la période effectuée à l'étranger.</p>
Nombre d'étudiants sélectionnés	<p>Environ seize bourses sont offertes aux étudiants coréens.</p>
Procédure de sélection	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présélection des candidats sur dossier 2. Entretien de sélection des candidats par un jury ad hoc
Membres du jury	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'Ambassade de France en Corée - Eventuellement, personnalités françaises et/ou coréennes représentatives du monde universitaire et/ou socio-économique
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite pour l'inscription en ligne : dimanche 1^{er} juin 2025 - Résultat de la présélection : lundi 9 juin 2025 - Entretiens pour les candidats présélectionnés : semaine du 9 juin 2025 - Résultat de la sélection (par courriel uniquement) : vendredi 20 juin 2025 <p>*Le courriel sera exclusivement adressé aux candidats retenus.</p>
Dépôt de candidature	<p>Saisie du formulaire de candidature et téléchargement des justificatifs en ligne uniquement.</p>
Contenu du dossier de candidature en ligne	<p>Formulaire de candidature à saisir en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> - pièces à joindre <ol style="list-style-type: none"> 1. attestation de préinscription ou demande d'admission dans un établissement français (l'original doit être fourni au plus tard le jour de l'entretien) 2. pour les candidats en doctorat, la demande d'admission dans un établissement français sera suffisante 3. CV, projet d'études, projet professionnel 4. derniers diplômes obtenus 5. relevés de notes de l'enseignement supérieur

<p>A noter</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les documents doivent être fournis en français ou en anglais, et traduits si besoin. 2. Les étudiants qui ne sont pas en mesure de fournir une attestation de préinscription ou d'admission dans un établissement français doivent produire cette pièce au plus tard le jour de leur entretien. 3. Il n'y a pas de format imposé pour le CV, le descriptif du projet d'études, et le parcours professionnel envisagé après l'obtention du diplôme. Le CV doit cependant reprendre en détail les activités de l'étudiant depuis la fin de ses études secondaires. Chaque document ne doit pas dépasser 5000 caractères. 4. Aucune information ne sera fournie au cours de la période d'évaluation des dossiers. 5. Seuls les étudiants présélectionnés passeront un entretien. Ils seront informés par courriel de la date et de l'heure de l'entretien. 6. L'absence de document certifiant l'admission dans un établissement supérieur français entraîne le rejet de la candidature. 7. Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite sera rejeté. 8. Ne sont pas éligibles : les candidats déjà titulaires d'une autre bourse (gouvernement coréen, entreprise...) ou d'un financement d'un organisme public ou privé, ainsi que les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral ou contrat de travail
<p>Obligations des boursiers</p>	<p>Les boursiers sélectionnés par le gouvernement français s'engagent à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contacter l'agence locale de Campus France dès leur arrivée ; 2. adresser chaque semestre leurs relevés de notes à l'Ambassade de France en Corée ; 3. informer l'Ambassade de France en Corée en cas d'abandon ou de suspension des études ; 4. informer l'Ambassade de France en Corée en cas de changement de résidence ; 5. soumettre un rapport final dans les deux mois qui suivent le dernier jour de la couverture par la bourse. <p>NB : La bourse est accordée pour une période prédéterminée. Les candidats ayant déjà bénéficié de ce programme ne peuvent pas soumettre de nouveau dossier.</p>
<p>Renseignements</p>	<p>E-mail : campusfrance@kr.ambafrance-culture.org Site : www.coree.campusfrance.org</p>